



AVIS PUBLIC

CESSION D'UN IMMEUBLE À TITRE GRATUIT

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, que :

Conformément à l'article 29, paragraphe 3, de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19), la Ville a acquis un immeuble et l'a cédé à titre gratuit en faveur d'un centre de la petite enfance, aux fins d'y installer ce centre.

Les informations de la cession sont présentées dans le tableau suivant :

LOT	DATE DE LA CESSION	CESSIONNAIRE (CPE)	MONTANT	N° DE RÉSOLUTION
6 581 802 (terrain vacant situé sur la rue Saint-Félix)	5 avril 2024	Centre de la petite enfance Couri-Courette	À titre gratuit	2023-276 et 2023-343

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
Ce 24 mai 2024

La greffière,
M^e Marie-Josée Couture
www.vsad.ca